

ALLEINS (13)

Lotissement « Le Clos des Oliviers »

Co-réalisation



Anthema
aménagement votre espace de vie

04 37 25 24 90 ou 06 09 89 50 85



Constructions

- Les constructions principales et annexes devront être édifiées dans les zones d'implantation délimitées sur le « plan de composition ».
- La hauteur maximale des constructions par rapport au terrain naturel ne doit pas excéder 7 mètres à l'égout du toit.
- L'emprise au sol des constructions ne doit pas excéder 35%.
- Dans la bande de 0 à 3 mètres comptée à partir de la limite parcellaire, la construction ne doit pas dépasser 4 mètres de hauteur totale.
- Le niveau de plancher du rez-de-chaussée de la partie habitable devra être au minimum à 0,40 m au-dessus du niveau du terrain naturel. Le niveau de plancher des annexes fermées devra être au minimum à 0,20m au-dessus du niveau du terrain naturel.
- Les tuiles seront en terre cuite, ronde avec ou sans emboîtement, un rang de génoise minimum sera réalisé.
- Les enduits de façade, teinte et finition, devront être présentés et acceptés par les services municipaux.
- Les volets seront en bois, ainsi que les portes de garage (sans hublot).
- Une surface de plancher de 180 m² est attribuée à chaque lot.

ALLEINS

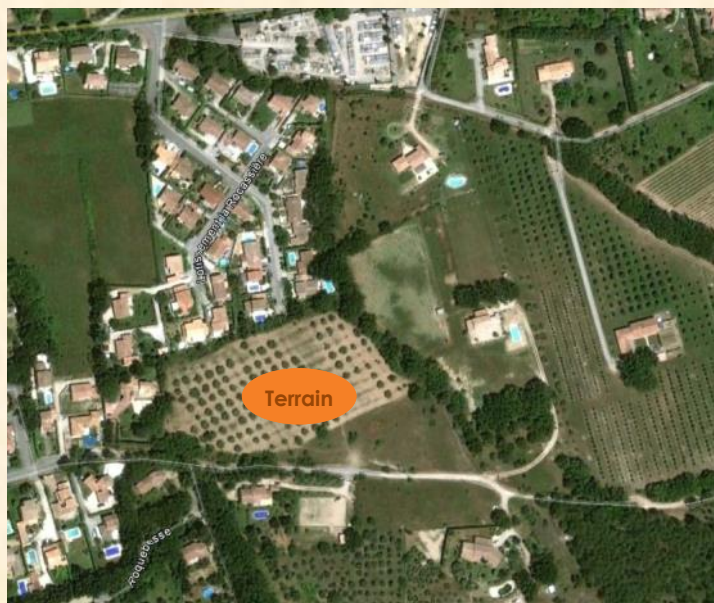
« Le clos des Oliviers »

Fiche Technique



Parcelles

- La superficie indiquée est approximative et ne sera définitive qu'après bornage réalisé par le géomètre expert.
- La position des accès aux parcelles est indiquée sur le plan de composition du lotissement.
- Chaque terrain support d'une construction doit comporter un parking privatif non clos, d'une capacité minimum de deux places de stationnement, devant le portail.
- Chaque parcelle sera desservie en limite en eau potable, eaux usées, électricité et téléphone.
- Les eaux pluviales des toitures seront traitées sur chaque parcelle par un puits d'infiltration de 13 m³, à charge de l'acquéreur.



Clôtures

- Les clôtures et portails devront être de forme simple. (détail dans le règlement).
- La hauteur de clôture visible de la rue ne devra pas dépasser 1,50m. L'opacité ne doit être assurée que par des haies vives, de préférence de type arbustives en privilégiant les haies bocagères constituées d'essences variées de la région.
- Les portails auront une hauteur de 1,50m maximum et les poteaux support des portails de 1,80m maximum.

Parties communes

- Chaussée de 5,50m, bande de circulation piétonne de 1,50m, et stationnement de 2m de largeur.
- Les eaux pluviales de ruissellement de voirie seront canalisées vers des regards à grille.
- Des candélabres permettront l'éclairage des parties communes.



ALLEINS

« Le clos des Oliviers »

24 parcelles viabilisées

Surfaces

Lot 1	: 515 m ²
Lot 2	: 438 m ²
Lot 4	: 460 m ²
Lot 5	: 475 m ²
Lot 6	: 430 m ²
Lot 7	: 400 m ²
Lot 8	: 470 m ²
Lot 9	: 390 m ²
Lot 10	: 380 m ²
Lot 11	: 470 m ²
Lot 12	: 470 m ²
Lot 13	: 480 m ²
Lot 14	: 500 m ²
Lot 16	: 460 m ²
Lot 23	: 570 m ²
Lot 24	: 740 m ²

Les surfaces ne seront définitives qu'après bornage effectué par le géomètre expert.

Travaux de viabilité terminés

Ecran végétal à l'entrée du clos



R Lots Réservés

V Lots Vendus

Nota :

La ligne électrique surplombant les lots 12, 11, 10, 9, 3 et 4 a été enfouie par EDF. Le poteau sur le lot 12 est déplacé à l'extérieur du lot.

Programme présenté par

Anthema
aménagement votre espace de vie

&



ALLEINS

Alleins « Le clos des Oliviers »

Adresse du lotissement :
Chemin du Vallon de Gipan

Vivre à Alleins

Alleins est un village provençal de 2.500 habitants environ, situé dans le département des Bouches-du-Rhône.

Entourée par les communes de Vernègues, Mallemort et Aurons, Alleins est située à 9 km au Nord-Est de Salon-de-Provence et à environ 6 km du parc naturel régional des Alpilles.

La Commune dispose de toutes les commodités, commerces, services, écoles maternelle et primaire, crèche, et surtout de nombreuses associations culturelles, sociales et sportives.



Aménageur - Lotisseur - Promoteur

Co-réalisation

Anthema
aménage votre espace de vie

&



Parc Technologique de Lyon
333, Cours du 3ème Millénaire
Immeuble « le Pôle »
69791 - SAINT-PIEST CEDEX

« La Réalière »
La Côte
42155 - VILLEMONTAIS

Téléphone : 04 37 25 24 90
Télécopie : 04 72 50 64 01

Téléphone : 06 09 89 50 85
Messagerie :

Messagerie : contact@anthema.fr
Site : www.anthema.fr

foncierconcept@gmail.com
Site : www.foncier-concept.fr

Membres du Syndicat National
des Aménageurs Lotisseurs

